

1ère COMPAGNIE D'ARC DE CHAMBERY



Section du club handisport de l'agglomération chambérienne N° agrément J.S.: 0173231 / Affiliée FFH: 22.73.1092 / FFTA 33.73 1 / Siret: 441 287 968 000 16

Mail: arc.chambéry@gmail.com / Site: http://www.arcchambery.fr

LABEL OR LABEL CITOYEN DU SPORT

Commission administrative, de la section tir a l'arc, du CHAC

Date: 18/11/19

Ouverture de séance : 18h45

Présent : Claire, Damien, Francis, Jérôme, Roméo, Sarah

Excusé: Marc U.

Intro : un secrétaire de séance est défini, les différents sujets dans l'ordre du jour sont aborder, nous survolons l'ordre du jour et abordons le premier point.

_Reconstitution de la commission administrative, avec accueil des nouveaux (personnes invitées à la réunion : Claire BARBIER, Marc UGHETTO.)

<u>Au vote</u> : intégration de Claire barbier dans la commission administrative de la section tir a l'arc, élu a l'unanimité 5 / 5 voies

Claire soumet son souhait de faire partie de la commission, sans fonction définie.

Nous sommes une quarantaine d'adhérents, cette commission représente ~20% des archers, ce qui n'est pas négligeable. De plus, différents profils sont présents, ce qui permettra une représentativité cohérentes (non exhaustif : archers valides, entraineurs, archers non valides, membre du club depuis longtemps, membre plus récent ...)

En résumé, membre de la commission :

- ⇒ Président : Francis
- ⇒ Membres : Roméo, Sarah, Jérôme, Damien, Claire, Marc
- ⇒ Fonctions à pourvoir : secrétaire, trésorier

Nous allons solliciter les archers a se positionner et émettre leur souhait d'intégrer la commission administrative, aux postes de secrétaire et trésorier.

Afin d'aider et d'accompagner les personnes volontaires dans cette mission, des fiches de postes sont en cours de construction.

_Stade Mager : finition des travaux (date de fin de travaux, pilotage, besoins,...)

Un des gardes s'est affaissé suite a un coup de vent, il devient urgent de stabiliser l'existant, en attendant la sécurisation complète.

La dalle au bout du terrain a été faite cet été (au niveau des filets de protections), une dalle à côté des bungalo est prévu d'être construite, par la mairie, d'ici la fin de l'année. Question technique a revoir avec Marc et Roméo.

_Championnat Départemental : qui, quoi, où, comment?







Maison des associations 67, rue St François de Sales 73000 Chambéry Tél.: 04.57.78.05.01



1ère COMPAGNIE D'ARC DE CHAMBERY



Section du club handisport de l'agglomération chambérienne N° agrément J.S.: 0173231 / Affiliée FFH: 22.73.1092 / FFTA 33.73 1 / Siret: 441 287 968 000 16

Mail: arc.chambéry@gmail.com / Site: http://www.arcchambery.fr

LABEL OR LABEL CITOYEN DU SPORT

L'idée évoquée est de trouver 1 pilote et 3 autres responsables : 1 matériel, 1 informatique, 1 buvette. Ses 4 personnes sauront s'entourer de collaborateurs pour mettre en œuvre les actions.

_Réflexion et rédaction autour du projet de club de tir à 'arc. Présentation et validation à l'Assemblée Générale par le vote des licenciés.

L'objectif est de définir l'Identité du club et de le communiquer. Objectifs à réfléchir pour l'ensemble des archers, valides et handisports. Tour de table pour recueillir l'avis de chacun. Une présentation sera faite lors de l'AG du CHAC le 12 décembre.

_Questions diverses:

- Questions sur la présence de l'entraineur sous traitant, dans la commission :

Question : Jérôme demande à clarifier son status au sein de la commission, a-t-il le droit de faire parti de la commission administrative en tant qu'entraineur ? Et a-t-il le droit de vote, au sein de cette commission ?

Réponse :Le règlement intérieur du CHAC stipule ce point clairement, dans le chapitre 11 :« Les salariés peuvent être élu au comité directeur, mais ne peuvent pas faire partie du bureau. Ils ne peuvent dépasser le ¼ des membres du comité directeur, ils ont voie délibérative, sauf quand ils sont concernés. Le comité directeur décide du profil de poste du salarié »

CHAPITRE 11: LES SALARIES

Ils pouvent être élus au Comité Directeur mais no penvent faire partie du Bureau. Ils ne pouvent dépasser le % des membres de Comité Directeur. Ils ont voix délibérative, sant lorsqu'ils sont concernés. Le Comité Directeur décide du profil de poste du salarié.

<u>Au vote</u> : la commission maintien la présence de Jérôme dans la commission avec le droit de vote, sauf s'il est directement concerné, Jérôme accepte d'être membre, vote a l'unanimité 5 / 5 voies.

Question sur les status du CHAC :

Ce point a été abordé, un règlement intérieur, section tir a l'arc est en cours de construction

Occupation de la salle ferry

Le club doit occuper la salle jules ferry avec un minimum de 10 personnes sur chaque créneau. LE créneau du samedi est a risque, avec pas ou peu de présence. Une réflexion sera menée a ce sujet.

_Point non à aborder, a reporter lors d'une prochaine réunion:

_Permanence du samedi (14h/17h) : comment sauvegarder le créneau ?

_Communication : qui, quoi, comment, quels objectifs ?

_Site internet : qui, où, comment ?

_Axe convivial : quels actions menées, avec quels objectifs et viser quel public ?







Maison des associations 67, rue St François de Sales 73000 Chambéry Tél.: 04.57.78.05.01



1ère COMPAGNIE D'ARC DE CHAMBERY



Section du club handisport de l'agglomération chambérienne N° agrément J.S. : 0173231 / Affiliée FFH : 22.73.1092 / FFTA 33.73 1 / Siret : 441 287 968 000 16

Mail: arc.chambéry@gmail.com / Site: http://www.arcchambery.fr

LABEL OR LABEL CITOYEN DU SPORT

_Finance : pourquoi et comment en trouver ? _Recherche de sponsor : qui, quoi, où, comment ?

Prochaine réunion à confirmer, (début décembre) afin de préparer l'AG. Clôture de séance 22h30.





